



CONSEIL DE DISCIPLINE DE L'OIIAQ
RÔLE D'AUDIENCE

Mercredi, 3 octobre 2018
Salles Charlotte et Tassé
Siège social de l'OIIAQ,
1115-3400, boul. de Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec) H3Z 3B8

Membres du conseil

M^e Marie-Josée Corriveau, présidente
M^{me} Marie-Isabelle Marchand, inf. aux.
M^{me} Laura Gariépy, inf. aux.

Heure 9h30 :

NO DE DOSSIER	NOM DES PARTIES	PROCUREURS	NATURE DE LA PLAINTE
21-17-2039	Chantal Bélanger , en sa qualité de syndique-adjointe de l'O.I.I.A.Q. c. Jean-Claude Tremblay	Me Anne-Marie Jutras	<p>1. A fait défaut d'avoir une conduite irréprochable à l'endroit de madame M., une patiente, en lui demandant s'il pouvait lui caresser les seins et en caressant ses seins, posant ainsi des gestes abusifs à caractère sexuel, le tout contrairement à l'article 59.1 du <i>Code des professions</i> (RLRQ, c. C-26);</p> <p>2. A fait défaut d'avoir une conduite irréprochable à l'endroit de madame M., une patiente, en lui demandant si elle voulait lui faire une fellation et en recevant ladite fellation, posant ainsi des gestes abusifs à caractère sexuel, le tout contrairement à l'article 59.1 du <i>Code des professions</i> (RLRQ, c. C-26); (2 infractions)</p> <p>3 A fait défaut d'avoir une conduite irréprochable à l'endroit de madame F., sa patiente, en lui caressant les seins, posant ainsi des gestes abusifs à caractère sexuel, le tout contrairement à l'article 59.1 du <i>Code des professions</i> (RLRQ, c. C-26);</p>